

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1811

commission principale : finances et institutions

objet : **Complément d'information au rapport des administrateurs de la SERL pour l'exercice 2002 : filiales et participations**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les sociétés d'économie mixte (SEM) peuvent prendre des participations au capital de sociétés commerciales sous réserve que la société développe un objet comparable à celui de la SEM.

Cette prise de participation est toutefois subordonnée à l'accord préalable des collectivités actionnaires de la SEM (article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales issu de la loi n° 93-122 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique).

La SERL a pris des participations dans plusieurs sociétés et a également créé deux filiales, dont une pour laquelle elle est actionnaire unique : la SAS Blanqui 4 Août, fondée en 2001, pour mener une opération immobilière et commerciale portant sur une parcelle de terrain située à Villeurbanne.

Les sociétés commerciales concernées ont généralement pour objet la réalisation d'opérations immobilières ou d'aménagement spécifiques ou l'exploitation d'équipements publics, qui s'inscrivent en complémentarité avec l'activité de la SERL.

Quant à Facimalp, elle se consacre à l'activité de Facilities management immobilier (services aux entreprises) sur le parc technologique de Porte des Alpes tandis qu'Eperly a pour objet social l'exploitation d'ouvrages de voirie urbaine ou périurbaine ainsi que la fourniture de prestations de conseil et d'expertise dans ce domaine.

Les mandataires de la Communauté urbaine, administrateurs de la SERL ont pris part aux votes du Conseil d'administration autorisant ces créations de filiales et prises de participation dans des sociétés commerciales mais la Communauté urbaine n'a pas été saisie pour émettre un avis formel préalable sur ce sujet.

Il paraît donc important, à titre de complément d'information au rapport des mandataires qui a été soumis au vote du Conseil le 24 novembre 2003, de présenter la liste des filiales et participations de la SERL au titre de l'exercice 2002.

Nom	Statut	Capital (en €)	% détenu par la SERL	Valeur brute (en €)	Prêts, avances, cautions accordés par la SERL (en €)
Blanqui 4 Août	SAS	40 000	100 %	40 000	1 039 711
Les bureaux de la Ferrandière	SCI	1 524	80 %	1 220	12 501
Eperly	SA	915 000	43 %	393 288	
Facimalp	SA	40 000	35 %	14 000	
Porte Ampère	SAS	220 000	30 %	66 000	47 635
Croix-Rousse développement	SCI	1 524	20 %	305	26 763
La pépinière des entreprises de Gerland	SCI	449 725	13,56 %	60 980	
La pépinière des entreprises de la Doua	SCI	457 347	5 %	22 867	
Les toits de la Croix-Rousse	SCI	16 769	1 %	168	
Saiem de Vaulx en Velin	SEM	1 524 600	0,01 %	152	
total				598 980	1 126 610

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 2003-1560 en date du 24 novembre 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte de la liste des filiales et participations de la SERL, à titre de complément d'information au rapport des mandataires pour l'exercice 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,